

SECTION 41 DU COMITÉ NATIONAL : SESSION DE PRINTEMPS 2014

La session se déroule les 26 et 27 mai. Xavier Caruso est absent le lundi 26, et le mardi 27 pour la matinée.

Sigles :

- ATF : avis très favorable.
- AF : avis favorable.
- AR : avis réservé.
- AD : avis différé.
- AA : avis d'alerte.
- DSR : directeur scientifique référant.
- ERL : équipe de recherche labellisée.
- ETPT : équivalent temps plein travaillé.
- ETPF : équivalent temps plein financé.
- FRE : formation de recherche en évolution.

PV DE LA SESSION A13

Approbation du PV de la session d'automne 2013, à l'unanimité des présents.

AVIS DE PERTINENCE

Renouvellement d'unités. 15 demandes

FR2956 : ATF
FR3487 : ATF
UMI3069 (PIMS) : ATF
UMR5149 : ATF
UMR7231 : ATF
UMR7640 : ATF
UMR7641 : ATF
UMR8050 : ATF
UMR8071 : ATF
UMR8088 : ATF
UMR8100 : ATF
UMR8524 : ATF
UMR8536 : ATF
UMR8628 : ATF
UPR288 : ATF

Association. 4 demandes

PP14-BOUCHE (LRC Méso - Laboratoire de Recherche Conventionné Modélisation Mésoscopique) :
pas d'avis, faute de documents.
PP14-JAYET (laboratoire EQUIPPE) : ATF

LSTA (création de FRE) : ATF
IHES (création d'une ERL) : ATF

CHANGEMENTS DE DIRECTION

FR3423 (MIRES) : AF
UMR6623 (Besançon) : AF
UMR7351 (Nice) : AF
UMR8553 (DMA) : AF

GDR

Renouvellement. 4 demandes

GDR2251 (structuration de la théorie des nombres) : ATF
GDR3064 (GAGC) : ATF
GDR3395 (TLAG) : ATF
GDR3398 (histoire des mathématiques) : AF

Création. 4 demandes

GDR PhilMath : pas d'avis.
GDR MaDICS (Masse de Données, Informations, Connaissances, Sciences des données) : AF
GDRI (ALEA) : ATF
GDRE (logique linéaire) : ATF

ÉMÉRITAT

Deux demandes de renouvellement : ATF pour les deux.
Deux premières demandes : 1 ATF, l'autre demande ne relève pas de la section 41.

ÉVALUATION DES CHERCHEURS

Évaluation suite à demande de réexamen. Deux dossiers : AF pour les deux.

Chaires. Trois dossiers : AF pour les trois.

Évaluation à vague. 81 dossiers, correspondant aux unités de la périphérie parisienne, de Lille, et de Montpellier (vague E de l'AERES) : FR 3487, UMR 2959, 5149, 5506, 7161, 7640, 7641, 8049, 8050, 8071, 8088, 8100, 8524, 8536, 8623, 8628, UPR288.

- 73 AF.
- 3 AD.
- 4 AR.
- Une insuffisance professionnelle est votée.

ÉVALUATION PERMANENTE PAR UNE 2^E SECTION

Une demande : ATF.

TITULARISATION

1 demande : ATF.

RECONSTITUTION DE CARRIÈRE

4 demandes : AF dans tous les cas.

RENOUVELLEMENT DE MISE À DISPOSITION

Deux demandes : 1 AF, et 1 demande ne relevant pas de la section 41.

ACCUEIL EN DÉTACHEMENT (RENOUVELLEMENT)

1 demande : AF.

INTÉGRATION DANS LE CORPS DES CHERCHEURS

1 demande : avis défavorable.

INTERVENTION DE CHRISTOPH SORGER, DIRECTEUR DE L'INSMI, ET CLOTILDE FERMANIAN, DIRECTRICE SCIENTIFIQUE ADJOINTE

Elle a lieu le mardi 27, de 10h à 11h30.

Bilan des écoles thématiques. Retour sur les évaluations faites par la section en automne 2013.

- Toutes les écoles ayant reçu un AF ou un ATF ont été financées.
- Une école thématique ne doit pas être un colloque.
- Le nombre de chercheurs CNRS est important pour définir le montant accordé (critère général au niveau du CNRS, pas forcément adapté pour la communauté mathématique, très universitaire).
- Les écoles thématiques sont financées par la formation (pas directement par les instituts), et passent par les délégations régionales.

Renouvellement d'unités. Retour sur les évaluations faites par la section au printemps 2013.

Les ATF ont été respectés.

GDR. Retour sur les évaluations faites par la section au printemps 2013.

Les demandes de renouvellement avaient toutes reçu un AF ou ATF : elles ont été exaucées.
Le GDR MathPhilo n'a pas été créé par l'INSHS.

Promotions DR. Retour sur les évaluations faites par la section en automne 2013.

- L'INSMI a bénéficié de 8 promotions DR1 : 7 ont profité aux 7 premiers classés par la section, la 8e a profité à un DR dépendant de la section 7, affecté dans un laboratoire relevant de l'INSMI.
- DRCE : les deux candidats classés par la section ont été promus (DRCE1 et DRCE2, respectivement).

Délégations.

- Une fois la liste établie par la section (notes A+/A), la discussion se déroule par site.
- Un arbitrage décide du nombre de délégations par site.
- Le DSR négocie avec les établissements.
- Au final, il s'agit d'un projet commun entre le CNRS et les établissements.
- Cette année, l'INSMI aura 102 années, contre 107 en 2013. Le nombre total de délégations CNRS a baissé légèrement de 2013 à 2014 pour compenser la hausse de la compensation financière accordée aux établissements. La part de l'INSMI reste constante.

- Tous les dossiers ayant reçu une évaluation A+ sont passés, à quelques exceptions près : quelques uns ayant reçu un avis C de l'établissement (la note B n'a pas été un obstacle), des demandes de renouvellement (critère de négociations avec les établissements), des demandes d'EC bénéficiant déjà d'une décharge par l'établissement.
- Les demandes associées à un séjour dans un LIA ou une UMI bénéficient du soutien de l'INSMI (en accord avec les critères affichés sur la page de la section).
- L'INSMI insistera auprès des DU pour que les fiches signalétiques soient bien remplies.

Concours. On ne peut pas communiquer sur les affectations avant les jurys d'admission (en juin).

Pour les concours à venir, la priorité est donnée par l'INSMI au recrutement de CR2. Pour le concours DR, Christoph Sorger rappelle que les promotions CR vers DR n'ont pas d'incidence sur les ETPT.

Mouvement des chercheurs. La liste des chercheurs ayant récemment changé d'affectation, ou s'appêtant à le faire, est communiquée par Clotilde Fermanian.

On rappelle que la section ne peut souhaiter un changement d'affectation dans un rapport, mais des discussions avec l'INSMI ne sont pas interdites.

Tous les CR sont désormais invités à l'INSMI au bout de trois ans pour discuter de leur projet.

L'INSMI est soucieux de l'équilibrage Paris/province au moment de l'affectation des chercheurs. Il sera respecté cette année pour les CR ; c'est plus délicat pour les DR.

UMI. L'UMI Poncelet (Moscou) doit changer de directeur et a besoin d'un nouveau projet. L'INSMI a bien enregistré l'avis réservé de la section émis à l'automne 2013.

Christoph Sorger réaffirme qu'un mandat de directeur d'UMI ne doit pas dépasser 4 ans.

On ne peut envoyer dans les UMI que des chercheurs titulaires.

Postes attachés à l'ENS Paris. Suite à des négociations entre le CNRS (pas l'INSMI) et l'ENS, des chercheurs affectés à l'ENS peuvent bénéficier d'un statut « CR, maître de conférence » ou « DR, professeur », à l'ENS. Ce statut est soumis à un service d'enseignement de 64h ETD par an. Une commission décide des lauréats, qui bénéficient ensuite d'un complément de rémunération forfaitaire, financé pour moitié par le CNRS (pas sur les crédits INSMI : il s'agit d'une convention qui concerne le CNRS dans son ensemble, car plusieurs disciplines sont impliquées) et pour moitié par l'ENS. Cette année, cette démarche concernera 1 DR et 2CR en mathématiques.

Postes ITA. La priorité est de renouveler les postes suite aux départs à la retraite ou par NOEMI. L'INSMI ne peut pas réduire son nombre d'ITA : une mutualisation a déjà eu lieu (Mathrice, RNBM), on n'a pas de marge de manœuvre.

Une évolution du fonctionnement des bibliothèques doit être envisagée, en raison du changement de comportement des chercheurs : le recours à la documentation électronique crée un besoin de technicité supplémentaire.

PRÉSENCE D'UN MEMBRE DE LA SECTION DANS LE JURY ENS

Après discussion et présentation de divers arguments en faveur et contre la participation d'un membre de la section à la commission attribuant les postes à l'ENS mentionnés plus haut, la section vote (en l'absence de Jean-Pierre Ota et Yannick Privat) sur une telle présence cette année.

– 1er vote : 6 oui, 6 non, 7 abstentions.

– 2e vote : 6 oui, 7 non, 6 abstentions.

La section décide donc de ne pas participer à ce jury cette année.

RAPPORT DE CONJONCTURE

Philippe Biane fait la liste des contributions disponibles, et brosse les grandes lignes de l'organisation du rapport. Les élus C proposent un texte concernant les personnels ITARF dans le but de l'intégrer au rapport de conjoncture. Une équipe restreinte de 4 ou 5 rédacteurs proposera un premier jet à la section début juillet.